les déclarations rapportées par les journaux et d'après le compte rendu des débats de l'assemblée législative du Québec, le premier ministre de cette province a demandé au Gouvernement d'examiner l'opportunité d'abaisser à 65 ans la limite d'âge. La Nouvelle-Ecosse, une des provinces qui, en 1925, déclaraient ce principe faux, reconnaît maintenant que la pension maximum devrait être portée à \$30 par mois. Ainsi que le premier ministre le déclara avec tant de clairvoyance, dès que le justesse du principe des pensions de vieillesse eut été reconnue, l'opinion publique a contraint les gouvernements provinciaux à adopter ce régime de pensions. Cette ligne de conduite a été adoptée, et aujourd'hui, dans tout le Dominion, 185,000 Canadiens dans la plus grande pauvreté touchent la maigre pitance de \$20 par mois. Le Parlement ne doit-il pas poursuivre ce travail et faire modifier la constitution, comme l'a suggéré le premier ministre, afin de nationaliser l'institution et établir un régime de pensions de vieillesse sous lequel chaque bénéficiaire dans tout le Dominion recevra la même proportion d'avantages?

J'appelle l'attention des honorables députés sur la différence entre l'attitude du Canada et celle de l'Australie relativement aux pensions de vieillesse. Le ministre des Finances a toute ma sympathie en l'occurrence, et comme je l'ai déjà dit, je n'hésite pas à affirmer que nous n'avons jamais eu de ministre plus dévoué et plus soucieux de ses responsabilités. Etant donné le régime que nous avons, nul autre ministre ne s'est aussi bien acquitté de ses devoirs que le ministre actuel. Il sera sans doute le dernier des ministres des Finances orthodoxes que le Canada aura eu à son service; nous souhaitons que longtemps avant le terme de ses jours d'utile service il verra la lumière, et qu'il deviendra habile administrateur, non seulement du sain numéraire, mais encore de la saine finance nationale.

D'après le ministre, ce serait terrible si nous allions hausser à \$30 par mois les pensions de vieillesse; il en résulterait probablement, dit-il, une forte hausse des prix qui tournerait vers l'inflation en une véritable danse de St-Guy. Qui a jamais entendu dire que les dépenses des vieillards pensionnaires pussent provoquer l'inflation? C'est pourtant ce qu'on nous a affirmé l'autre soir. L'Australie fait aussi la guerre, et dans des conditions plus dangereuses que chez nous; elle y va de toutes ses ressources, comme le Canada. Irait-on prétendre que son régime des pensions de vieillesse a nui à son effort de guerre ou l'a fait souffrir de l'inflation? Les Australiens devancent les

Canadiens à tel point que nous devrions nous inspirer de leur exemple et aller de l'avant. La population de l'Australie est de sept millions d'habitants et celle du Canada, de onze millions cinq cent soixante-six mille, la dépasse de 64 p. 100. D'après les données de 1942, le Canada compte 185,000 titulaires de pensions de vieillesse, l'Australie en compte 275.000. L'Australie verse une pension à 60,000 invalides, le Canada n'en verse aucune. Le nombre des pensionnés au Canada est de 185,-000, et en Australie, de 336,000, ou 150,000 de plus qu'au Canada où le chiffre de la population est de 64 p. 100 supérieur. L'Australie paie en pensions, un montant de \$93,580,000, au Canada ce sera cette année une somme totale de \$40,500,000 dont le gouvernement fédéral paie les 3, soit en chiffres ronds 30 millions. Eu égard à la population, si nous payions en proportion de l'Australie, nous devrions verser \$146 millions par année. Nous avons peur de l'inflation, et notre état financier pendant la guerre nous inspire des craintes lorsque nous ne songeons même pas aller aussi loin que l'Australie. La limite d'âge au Canada pour les hommes et femmes est de 70 ans, en Australie elle est de 65 ans pour les hommes et de 60 ans pour les femmes. La moyenne de la pension payée dans tout le pays varie de 61c. par jour en Colombie-Britannique à 38c. à l'Ile du Prince-Edouard. Est-ce qu'un seul honorable député pense qu'un vieillard pensionné peut vivre dans les villes du Canada avec \$20 par mois? C'est le Parlement qui a fixé cette somme par une loi adoptée en 1927; c'est le Parlement qui a fixé à 70 ans la limite d'âge, c'est lui qui a fixé le montant maximum à \$20 par mois, et c'est le devoir du Parlement d'abaisser la limite d'âge et de relever le montant maximum. La plus grande déception que je rapporterai chez moi de cette session sera de n'avoir pu obtenir ce rajustement en faveur des vieillards pensionnés. Voici une autre raison pour laquelle le régime des pensions devrait être nationalisé, comme l'a prévu d'ailleurs le premier ministre lorsqu'il a présenté cette mesure. Je veux parler de la disparité qu'il y a entre les provinces relativement au montant payé. Y a-t-il un Canadien imbu de l'idée d'unité nationale qui n'est pas d'avis que tous les vieillards pensionnés, qu'ils habitent la Colombie-Britannique, le Québec, l'Ontario, ou l'Ile du Prince-Edouard, devraient recevoir le même montant? Voici cependant quel est le montant payé d'après des calculs établis sur une base mensuelle, comme le démontrent les chiffres que j'ai obtenus de la division des pensions du ministère des Finances. La movenne de la pension est ainsi qu'il suit: